

COMPTE REDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021.

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 11 décembre 2021. La séance est ouverte à 20 heures 35.

Secrétaire de séance : Monsieur Ousmane SISSOKO.

Présents : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Valérie GOULARD, Madame Carole BILLON, Madame Sylvie PREVOST, Monsieur Laurent RENAUDET, Madame France-Elizabeth VANIER, Monsieur Hubert LEVESQUE, Madame Mireille BICHON.

Excusés : Madame Sandrine POMMIER, Madame Hélène SICAUD, Madame Marie-Perrine LETANG, Monsieur Didier MICHAUD, Monsieur Patrick SAUVAGET.

Pouvoir : Madame Sandrine POMMIER a donné pouvoir à Madame Christiane BAILLY.
Madame Hélène SICAUD a donné pouvoir à Madame Valérie GOULARD
Monsieur Didier MICHAUD a donné pouvoir à Monsieur Ousmane SISSOKO.
Madame Marie-Perrine LETANG a donné pouvoir à Madame Christiane BAILLY.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 18 novembre 2021

Ordre du jour :

- 1- Délibération portant sur les tarifs de la cantine et de la garderie.
- 2- Délibération portant sur les travaux d'aménagement de la parcelle AD 338.
- 3- Délibération portant sur l'autorisation d'adhérer à la Fondation du patrimoine.
- 4- Admission en non-valeur.
- 5- Questions diverses.

1- Délibération portant sur les tarifs de la cantine et de la garderie.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la SPL SARCEL augmente ses tarifs de 2,80 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation des tarifs similaire à celle de la SPL SARCEL et fixe les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Cantine :

- Repas enfants : 2,98 €
- Repas adulte : 4,13 €

Pique-nique :

- Enfants : 2,57 €
- Adulte : 3,31 €

Garderie :

- Du matin : 1,03 €
- Du soir : 2,72 €
- Du mercredi midi : 1,03 €

2- Délibération portant sur les travaux d'aménagement de la parcelle AD 338.

Ce point est reporté à une date ultérieure.

3- Délibération portant sur l'autorisation d'adhérer à la Fondation du patrimoine.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour pouvoir mettre en place une collecte de dons pour la restauration de la toiture de l'église. Le montant de l'adhésion est de 75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la Fondation du patrimoine.
- mandate Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à cette adhésion.

4- Délibération portant sur des admissions en non-valeur.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la communication par les services de la Trésorerie d'un état de titres irrécouvrables.

Madame le Trésorier ~~a informé~~ informe la collectivité qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suivants :

- en 2015 : cantine : 123,25 €
- en 2016 : location salle des fêtes : 300 €

Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article 6541 (admission en-valeur). Le montant des créances qui doivent être admises en non-valeur à ce jour s'élève à : 423.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur la somme de 423,25 €.

5- Questions diverses

Madame Le Maire fait part au conseil municipal des informations suivantes :

- Tenue d'une réunion sur le Plan Climat le 5 janvier 2021 à Faye-Sur-Ardin
- Bilan du Téléthon 2021
- Annulation de la cérémonie des vœux 2022 des suites de la crise sanitaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.